

COMBAT 4.7.1962.

Tribune libre

DE GAULLE ET BEN BELLA

par Henri SCHALIT

74/110

74/110

Il est entendu que les graves dissensions survenues entre le G.P.R.A., d'une part, M. Ben Bella et l'état-major de l'A.L.N., d'autre part, sont du ressort de la seule Algérie, désormais nation souveraine. C'est - à - dire qu'elles relèvent, en dernier ressort, du peuple algérien qui vient de dire « oui » au référendum et qui doit élire demain son Assemblée constituante (1).

Cependant, ces dissensions, si elles échappent à toute intervention extérieure, n'en intéressent pas moins la France à un double titre :

— par les conséquences que les oppositions d'hommes et de politiques peuvent avoir, à l'avenir, sur la « coopération » (ou sur ce qui en subsiste après l'exode) ;

— par les responsabilités qu'ont eues, dans un passé récent, les gouvernements français dans des faits qui sont à l'origine de ces oppositions.

C'est ce dernier point que nous voudrions mettre en évidence aujourd'hui. Là encore, en effet, la recherche des responsabilités passées n'est pas une démarche vaine. Elle permet de faire ressortir des déficiences qui peuvent demeurer un danger pour le présent et le futur.

Un « arraisonnement » catastrophique

Si le groupe des dirigeants de la rébellion algérienne n'avait pas

été physiquement divisé en deux équipes par cet acte de « gangsterisme politique » que fut l'enlèvement de Ben Bella et de ses compagnons d'avion, les déchirements auxquels nous assistons ne se seraient vraisemblablement pas produits. Il n'y aurait pas eu des prisonniers en France et des dirigeants à Tunis, avec des expériences si dissemblables qu'elles ne pouvaient pas ne pas entraîner de divergences profondes dans le cours de leurs pensées et de leurs projets.

Sans doute, les inévitables différences de tempérament et d'origine auraient-elles subsisté. Mais elles auraient pu s'atténuer au choc et à la lumière de l'action quotidienne — comme elles l'ont fait pour l'équipe demeurée libre.

Le mal vient donc bien de la séparation des deux équipes provoquée par le détournement de l'avion d'Air Maroc, au mépris des égards élémentaires dus à des invités du souverain marocain.

Il faut se rappeler les circonstances de cet acte : c'est pour parler de paix que Ben Bella et ses compagnons allaient à Tunis. C'est pour les en empêcher que des militaires français ont organisé leur enlèvement. Et c'est parce qu'il redoutait les réactions de l'armée que le gouvernement d'alors a entériné ce coup de force (en vertu de la formule célèbre

: « Je suis leur chef, donc je les suis »).

Cependant, le mal, alors, n'était pas encore irrémédiable.

Le général de Gaulle refuse de réparer

S'il l'est devenu, c'est par la faute du général de Gaulle qui — soit orgueil, soit souci de ne pas heurter les militaires — s'est refusé à libérer Ben Bella, même après avoir admis le principe de l'autodétermination.

On se rappellera notamment que, lors des premières ouvertures de paix, le G.P.R.A. avait proposé — pour éviter les contestations sur le lieu de rencontre — de désigner comme plénipotentiaires ses ministres prisonniers. Mais le général de Gaulle avait répondu, dans une de ces formules aussi frappantes que peu pertinentes dont il a le secret, qu'il négocierait « avec les combattants et non avec ceux qui sont hors de combat ».

Comme il n'avait eu aucune responsabilité dans l'arraisonnement de l'avion de Ben Bella, et comme il s'affirmait l'ami personnel du souverain marocain, il avait là, pourtant, une très belle occasion de faire un geste politique libéral et efficace à la fois. Or non seulement il refusa de négocier avec l'équipe des ministres

prisonniers, mais il leur dénia toute participation « physique » aux négociations ultérieures.

Imaginons, au contraire, pour un instant, que, dès la proclamation du principe de l'autodétermination, le chef de l'Etat eût libéré Ben Bella et ses compagnons. Peut-être eût-il provoqué, alors, quelques remous dans l'équipe dirigeante du FLN.

Mais, en même temps, il eût permis à cette équipe reconstituée d'arborer une politique en commun, chacun bénéficiant des mêmes possibilités de discussion, d'information et de contact.

Les négociations, ensuite — et c'est, on l'admettra, capital — les eussent tous pareillement engagés..

Et tout eût été bien différent... Evoquer cela n'est pas se livrer à une rêverie gratuite ou à une vaine récrimination. C'est mettre le coigt une fois de plus sur les défauts d'un homme et d'un régime, que ceux du régime précédent n'excusent pas. C'est contribuer à rétablir sur de nouvelles bases la démocratie française, la suprématie du pouvoir civil, le régime de la loi.

(1) Le choix des candidats à cette Assemblée constitue toutefois, étant donné qu'il ne doit y avoir qu'un grand parti F.L.N., une « préélection » qui semble avoir été un des principaux éléments de discorde.

Combat 4.7.1962